

Questions orales

Les députés du Bloc se sont dissociés de ce rapport, suite au refus des libéraux de reconsidérer le mandat du Canada au sein de l'OTAN, de NORAD et des Forces de maintien de la paix de l'ONU.

Compte tenu que le Québec ne détient que 13 p. 100 des infrastructures militaires canadiennes, alors que ses citoyens contribuent pour environ 25 p. 100 au financement des dépenses militaires, le ministre peut-il s'engager à tenir compte de ce déséquilibre défavorable au Québec avant de procéder à quelque coupure que ce soit?

[Traduction]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, il me semble que le député traite de la position que le porte-parole de son parti pour la défense a prise par suite du dépôt du rapport du comité, à savoir que le Bloc québécois préconise une réduction de 25 p. 100 des dépenses de la défense au Canada et au Québec.

Je ne pense pas que cette position soit bien connue. Elle a été exprimée pendant la campagne électorale et à d'autres reprises par la suite. C'est très intéressant.

En ce qui concerne le rapport des députés, je l'ai lu avec intérêt. J'ai lu le rapport du comité de la défense. Tous les députés et les sénateurs qui ont participé à l'élaboration de ce rapport méritent nos félicitations.

Le gouvernement se penchera sûrement sur ses recommandations dans l'établissement de sa nouvelle politique de défense.

[Français]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi, BQ): Monsieur le Président, considérant que le Québec a déjà proportionnellement moins que sa juste part dans le domaine des équipements militaires, le ministre de la Défense peut-il se dissocier aujourd'hui du Comité de la défense et assurer cette Chambre qu'une décision inacceptable comme la fermeture du Collège de Saint-Jean ne se reproduira pas à Bagotville ou à Saint-Hubert?

[Traduction]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, tout ce que je peux ajouter, c'est qu'après l'annonce des restrictions budgétaires de février, les dépenses de la défense au Québec ont en fait augmenté de 3 p. 100. Cette hausse a été rendue possible par les fortes réductions partout ailleurs au Canada.

• (1450)

Je l'ai déjà dit à la Chambre. Nous allons étudier le rapport du comité. Nous allons examiner le rapport du député et de son parti, et nous allons tenir compte de tout cela dans la formulation d'une nouvelle politique.

LE CONSEILLER EN ÉTHIQUE

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré l'autre jour que c'était lui qui assumait la responsabilité.

J'ai des nouvelles pour lui. Ce sont les Canadiens qui assument la responsabilité et ils en ont assez de voir des gouvernements faire passer leur survie politique avant l'intégrité. Les lignes directrices sont claires. Il y en a quatre différentes. En vertu de chacune d'elles, il est interdit à un ministre de téléphoner à un juge pour tenter de l'influencer et il en va de même d'un organisme quasi judiciaire relevant de sa compétence. C'est tout à fait clair. Pourtant, nous n'obtenons pas de réponse.

Le Président: J'invite le député à poser sa question.

M. Epp: Merci, monsieur le Président. Le premier ministre va-t-il redonner confiance à la population en accordant au conseiller en éthique une totale indépendance et en prévoyant qu'il fasse directement rapport à la Chambre des communes?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le conseiller en éthique a le mandat de faire rapport à la Chambre une fois par année. Il est censé donner des conseils à toutes sortes de gens. Les députés, les ministres et ceux qui le veulent peuvent s'adresser à lui et le consulter avant d'agir. Il s'agit ici, par exemple, de conversations privées entre un député et le conseiller au sujet d'un problème possible de conflit d'intérêts. Il est là pour donner des conseils, mais il n'a pas à faire rapport dans chaque cas. Il donne des conseils aux gens et, en particulier, à votre serviteur.

En fin de compte, c'est moi qui suis responsable. J'ai bel et bien déclaré que c'était moi qui assumais la responsabilité et je ne me dérobe pas à mes devoirs.

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais rappeler au premier ministre que, dans son livre rouge, il a promis de donner aux Canadiens un conseiller en éthique indépendant. J'ignore pourquoi cette indépendance lui fait si peur maintenant.

Le premier ministre va-t-il couper les liens politiques entre son cabinet et le bureau du conseiller en éthique? Dans la négative, va-t-il nous préciser pourquoi? En outre, comment peut-il concilier sa réponse et ses propres besoins, ainsi que les attentes des Canadiens?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, pour la première fois, nous avons un conseiller en éthique qui fera rapport à la Chambre des communes une fois par année et qui est là pour conseiller tout le monde, notamment votre serviteur.

Il m'a conseillé, moi et d'autres personnes. Il appartient aux gens qui reçoivent ses avis d'en tenir compte ou non. À la fin, c'est le ministre ou le premier ministre qui prend la décision. Dans le cas présent, c'est à moi que cela revient, et je n'ai pas peur d'assumer ma responsabilité.